Accès à un interprète

Comprendre les informations concernant votre prise en charge

Si vous n'êtes pas à l'aise avec le français, ou si vous êtes sourd ou malentendant, vous pouvez bénéficier d'un interprète afin de faciliter les échanges avec l'équipe soignante.



L'ASDR travaille en partenariat avec des associations et des réseaux spécialisés permettant la mise à disposition d'un interprète lorsque cela est nécessaire.

- L'association ECO OI (Océan Indien) peut intervenir pour la traduction dans différentes langues.
- Le Réseau Sourd et Santé Réunion (RSSR) peut vous accompagner si vous avez besoin d'un interprète en langue des signes.

MAYOTTE





En complément, les équipes disposent d'une application de communication par pictogrammes, accessible sur les téléphones professionnels, permettant de faciliter les échanges dans plusieurs langues.



DANS QUELLES SITUATIONS ?

Cet accompagnement peut être proposé :



Lors d'une consultation médicale, sociale ou diététique



Pendant une séance de dialyse



Pour la transmission d'une information importante



Avant la signature d'un document

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?



Adressez-vous au secrétariat médical (ou signalez-le à un professionnel de santé)
Merci de préciser :

- votre nom
- la langue ou le mode de communication souhaité
- la date de votre venue si elle est connue

L'établissement organise ensuite la mise en relation avec un interprète (sur place ou à distance).

En HAD : la demande est réalisée par l'Infirmier.e auprès du secrétariat.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Les échanges sont confidentiels
- Ce service est pris en charge par l'établissement
- Vous pouvez poser toutes vos questions libremen